

BULLETIN TECHNIQUE
de la Station d'Avertissements Agricoles
RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON Téléphone: 37-20-56
C. C. P. LYON 9430-12 Régisseur Recettes Protection végétaux
Prix annuel de l'abonnement: 12 NF

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

N° 276 30 MAI 1960

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU: Par suite de l'apparition de quelques foyers primaires et de la croissance très rapide de la vigne, il est conseillé un traitement généralisé dès réception de ce bulletin.

BLACK-ROT (vignoble de Savoie et du Bugey) - En raison de l'apparition des premiers foyers et de l'extension que l'on doit attendre à la suite des pluies de la 3ème semaine de Mai, le prochain traitement devra être appliqué d'urgence. Au cas où un traitement aurait été appliqué depuis le 21 Mai, il ne devra être renouvelé qu'au bout de 12 jours.

De toutes façons à l'approche des pluies fréquentes et abondantes qui se produisent souvent entre le 5 et le 20 Juin, les traitements devront être renouvelés après chaque forte pluie, ou, à défaut tous les 10 à 12 jours.

VERS DE LA GRAPPE: le premier traitement à caractère curatif ne devra être renouvelé que dans les situations les plus élevées, où le 1er vol s'est prolongé un peu plus tard.

INFORMATIONS

OIDIUM: les conditions climatiques étant à nouveau très favorables à cette maladie, il y a lieu de poursuivre les traitements sur les cépages sensibles.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES: En raison des fortes pluies de la nuit du 21 au 22 mai, un nouveau traitement devra être appliqué d'urgence dans toutes les plantations, dans les seules régions citées ci-dessous, où le dernier traitement a été appliqué avant le 22 Mai:

AIN: 40, 41, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52
ARDECHE & DROME: néant
ISERE: 101, 102, 103, 104, 107, 108, 110, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120
LOIRE: 9
RHONE: 24, 25, 26
SAVOIE: en entier sauf 90
HTE SAVOIE: en entier

Dans les plantations traitées du 22 au 25 Mai, le traitement suivant devra se placer du 2 au 5 juin.

Dans les plantations traitées depuis le 25 Mai, attendre un avis ultérieur.

CARPOCAPSE (pommier, poirier) - On assiste à une nouvelle extension du 1er vol et à une recrudescence d'activité là où il avait déjà débuté.

En conséquence, le traitement devra être étendu:

1°- avant le 5 juin aux régions suivantes:

P278

AIN: 50 - ARDECHE: néant - DROME: 128 - ISERE: 106, 113, 118 - LOIRE: 6, 7, 10
RHONE: 25, 27 - SAVOIE: 88 - HTE SAVOIE: 61, 62, 63, 64, 68, 69.

2°- dans toutes les régions citées à la rubrique "tavelures", où un traitement contre le Carpocapse a déjà été appliqué avant le 22 mai, il devra être renouvelé d'urgence.

3°- dans tous les autres cas, il est nécessaire de renouveler la protection en observant un intervalle de 8 à 15 jours suivant la persistance d'action des produits utilisés.

4°- dans les régions non encore citées dans ce bulletin ni dans les précédents (régions d'altitudes les plus élevées), attendre un avis ultérieur.

CARPOCAPSE SUR PRUNIER ET NOYER: on appliquera le 1er traitement en toutes régions, sauf dans les situations les plus élevées, entre le 5 et le 8 juin.

INFORMATIONS

POU DE SAN JOSE (zone contaminée et de protection): les éclosions de larves mobiles de 1ère génération ont débuté vers le 20 mai et se trouvent accélérées par le réchauffement actuel; les meilleurs résultats seront obtenus par l'application d'un traitement dans la semaine du 6 au 11 juin; un second traitement sera appliqué 2 semaines plus tard.

On utilisera une des formules suivantes:

- 1 litre d'huile blanche d'été + 200gr. d'un produit à 50% de D.D.T.
- émulsion huileuse de D.D.T. à raison de 100gr/hl de matière active
- oléoparathion ou émulsion huileuse de parathion à raison de 25gr/hl de m.a.

COCHENILLE DU MURIER (attaques sur pêcher) - Le second traitement contre la première génération est à exécuter à partir du 1er Juin.

PSYLLES & PUCERONS: On observe actuellement de très nombreuses pontes de psylles et une recrudescence du puceron cendré sur poirier. Nous rappelons que l'on doit intervenir dès l'apparition de ces insectes.

OIDIUM DU POMMIER: Cette maladie reste très active et il est nécessaire de renouveler les traitements; utiliser une bouillie bien mouillante et s'astreindre à effectuer une pulvérisation copieuse.

SESIE DU GROSEILLIER ET DU CASSISSIER: les premiers adultes sont sortis et le 1er traitement devra être appliqué entre le 5 et le 10 juin. On mouillera abondamment les bois à l'aide d'une bouillie à base de D.D.T., Lindane ou Parathion.

INFORMATIONS MARAICHERES

TEIGNE DU POIREAU: Les feuilles du poireau présentent de nombreuses morsures, la tige est rongée intérieurement par une petite chenille. Traiter avec un insecticide à base de D.D.T. (100gr. de matière active par hl), ou Parathion, Diazinon ou Malathion aux doses usuelles.

MILDIOU DE LA TOMATE ET DE L'AUBERGINE: Cette maladie provoque des taches caractéristiques brunes sur les feuilles. Traiter préventivement avec un fongicide cuprique, organo-cuprique ou organique de synthèse.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
P.LATARD

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

L'Agent Technique chargé des questions maraichères
G.FERAND